



COMMUNE DE VILLENEUVE

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 07/2019

AU CONSEIL COMMUNAL

Demande de crédit pour le déménagement de la Police administrative



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Problématique

Depuis plusieurs années, le Service de la Sécurité et de la Population, qui comprend la Police administrative et le Contrôle des habitants – Bureau des étrangers, évolue dans une pièce unique de 19 m² dans les locaux de l'administration communale. Le Contrôle des habitants compte 3 collaborateurs pour 2.7 ETP et une apprentie tandis que la Police administrative dénombre 3.8 ETP pour 4 collaborateurs.

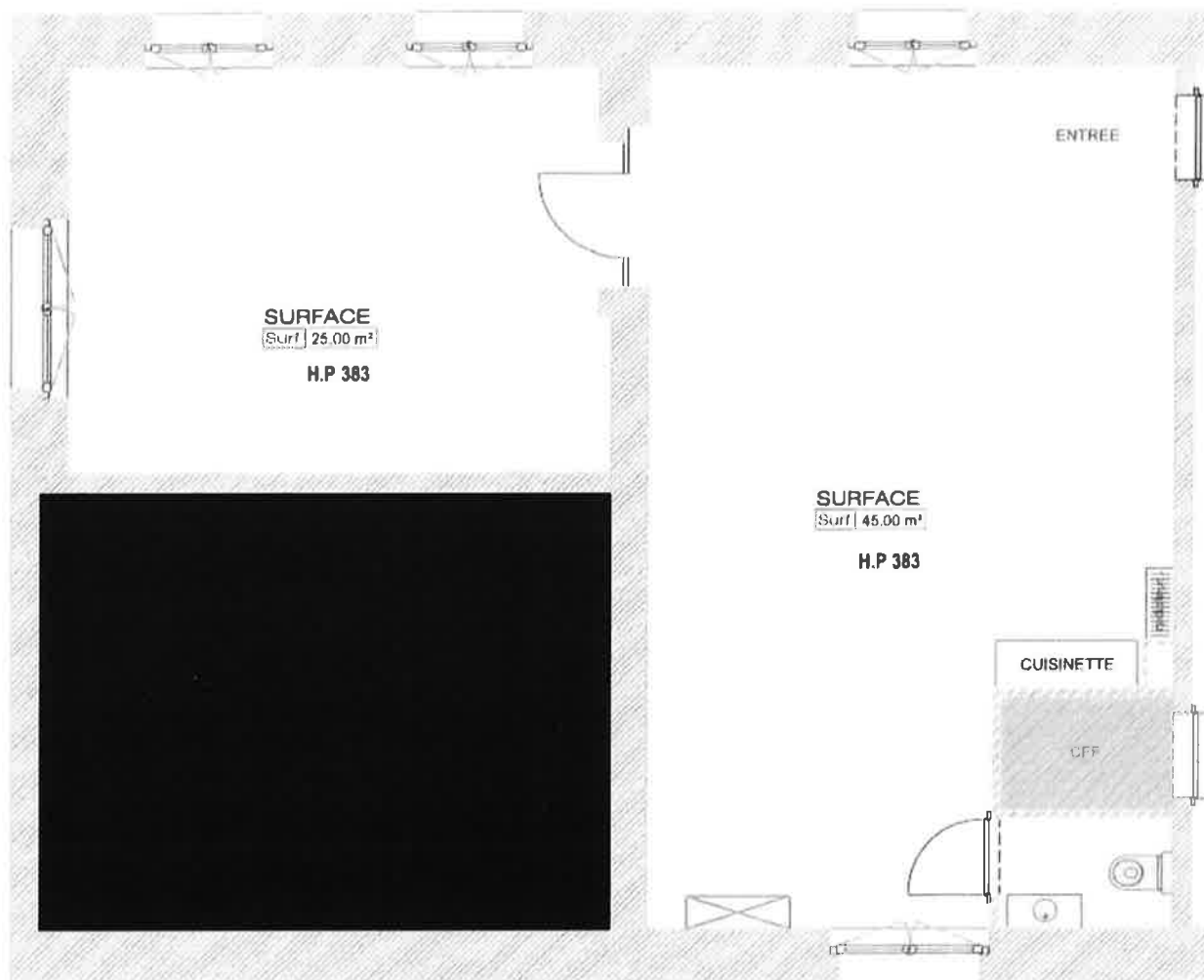
Par conséquent, au plus fort de la fréquentation du personnel, notamment lorsque les assistants de sécurité publique sont de retour du terrain, jusqu'à 8 personnes cohabitent péniblement dans ce service muni de deux guichets publics. Lorsque les ASP sont tous sur le terrain, 5 personnes subsistent dans le service.

Selon les normes relatives aux conditions de travail, la Police administrative devrait pouvoir bénéficier d'une surface minimale de 60 m² et le Contrôle des habitants de 48 m², soit un total pour le service de 108 m², sans compter les aménagements nécessaires pour garantir une confidentialité des échanges avec la clientèle (par ex. box individuels).

Dans son rapport 2017, la Commission de gestion a souligné l'exiguïté générale des locaux de l'administration communale et, en particulier, des locaux du Service de la Sécurité et de la Population.

Solution

La Municipalité a pris connaissance de la résiliation du contrat de bail qui liait les CFF et une entreprise privée concernant des locaux situés dans l'aile sud de la gare de Villeneuve. Ces locaux, divisés en deux pièces, représentent une superficie de 74 m².



Plan actuel des locaux de l'aile sud du bâtiment de la gare CFF.

Compte tenu de l'échéance à moyen-long terme de l'inauguration du nouveau bâtiment administratif à la Poterlaz et de la relative urgence d'assurer une meilleure qualité de travail au sein du Service de la Sécurité et de la Population, la Municipalité a décidé de signer la reprise du contrat de bail pour ces locaux dans la gare. La réorganisation du service impliquera le déménagement de la Police administrative dans la gare et le maintien du Contrôle des habitants – Bureau des étrangers dans ses locaux actuels de 19 m².

A relever, qu'à ce jour, le bail n'est pas encore signé avec les CFF mais le sera ces prochains mois.

A noter qu'en amont de la décision de la Municipalité, l'ensemble des services communaux ont été consultés afin de déterminer si l'un ou l'autre voyait un intérêt à déménager dans le bâtiment de la gare. Seul le Service de la Sécurité et de la Population y a répondu positivement.

Implications opérationnelles

Cette solution « durablement » transitoire présentera les avantages suivants :

1. Amélioration évidente de la qualité des conditions de travail, tant pour le CH/BE que pour la Police administrative.
2. Localisation stratégique et visible de la Police administrative au cœur de la Place de la Gare, soit une meilleure proximité avec la population et les événements.
3. Peu d'impact sur la conduite du service, bien que le Chef de service soit éloigné du reste de l'administration communale. La relative autonomie du CH/BE a également pour conséquence de limiter l'impact sur la marche ordinaire du Service à la population.
4. Possibilité d'utilisation d'une nouvelle salle de conférence pour les réunions internes et les différentes auditions liées à la Commission de Police ou aux rapports de naturalisation. La sur-occupation de l'actuelle salle de conférence de l'administration communale, sise à la Grand-Rue 1 et très employée par tous les dicastères, pourra dès lors être soulagée.

Implications techniques

Différents travaux d'aménagements sont nécessaires afin de pouvoir permettre l'installation de la Police administrative dans ces locaux soit :

- Travaux de génie civil (fouille pour introduction de services).
- Aménagement d'un guichet de réception (création de murs).
- Peinture, électricité, informatique.
- Création d'un vestiaire par le montage d'un mur.
- Sécurisation des locaux par l'installation d'un système d'alarme relié à une entreprise de sécurité.
- Pose d'un système de timbrage pour le personnel.

Eléments financiers

Les éléments financiers se composent de deux volets : les coûts d'investissements, qui font l'objet de la présente demande de crédit, et les charges annuelles.

1. COÛTS D'INVESTISSEMENTS (TTC)

TRAVAUX

Génie civil (fouilles pour l'introduction de services)	Fr.	16'200.00
Cloisons des guichets et des vestiaires	Fr.	17'000.00
Electricité, réseau informatique et téléphonique	Fr.	30'000.00
Peinture	Fr.	10'000.00
Divers et imprévus	Fr.	7'000.00
TOTAL	Fr.	<u>80'200.00</u>

ACHATS

1 caisse enregistreuse	Fr.	4'500.00
4 bureaux	Fr.	2'400.00
1 climatiseur mobile	Fr.	1'000.00
1 armoire à classeurs	Fr.	900.00
1 destructeur de documents	Fr.	700.00
1 imprimante pour étiquettes	Fr.	400.00
2 téléphones	Fr.	1'000.00
2 ordinateurs (nouveaux)	Fr.	3'000.00
1 timbreuse	Fr.	2'200.00
Vestiaires	Fr.	1'000.00
Alarme Securitas Direct	Fr.	3'200.00
Déménagement	Fr.	3'500.00
TOTAL	Fr.	<u>23'800.00</u>

RÉCAPITULATION

Travaux	Fr.	80'200.00
Achats	Fr.	23'800.00
TOTAL	Fr.	<u>104'000.00</u>

2. CHARGES ANNUELLES

Loyer HT	Fr.	11'430.00
Frais de chauffage HT	Fr.	3'000.00
Location de l'imprimante (contrat de 5 ans)	Fr.	2'400.00
Frais de maintenance de la caisse enregistreuse	Fr.	500.00
Terminal de paiement	Fr.	840.00
Taxe annuelle de maintenance pour l'alarme	Fr.	1'152.00
TOTAL	Fr.	<u>19'322.00</u>

PRÉAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. d'autoriser le déménagement de la Police administrative dans les locaux de la gare de Villeneuve selon le présent préavis ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 104'000.00 ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur 5 ans, de manière linéaire.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 7 mai 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

C. Ingold



Le Secrétaire :

Y. Cheseaux

Délégué de la Municipalité : M. Dylan Karlen, municipal

Villeneuve, le 7 mai 2019/YCX/FB